

L'ARBITRAIRE CONTINUE POUR SALAH HAMOURI

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 27 FÉVRIER 2018

Incarcéré depuis le mois d'août 2017, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, vient de voir son internement administratif prolongé de quatre mois, renouvelables.

De très nombreuses voix ont demandé la libération de Salah Hamouri pour le 28 février, date de libération possible.

Sans raison autre que son pouvoir discrétionnaire, le gouvernement israélien poursuit dans la voie de l'injustice la plus absolue, ignorant y compris les demandes formulées par le gouvernement français.

Le mépris des uns pour la parole de France, la faiblesse des autres à la faire entendre ne peuvent qu'interroger gravement sur les garanties dont nous bénéficions vis-à-vis de l'arbitraire de telle ou telle puissance.

Dans ces conditions, le président de la République s'honoreraît en recevant, enfin, la femme de Salah Hamouri, Elsa Lefort, dans les plus brefs délais, afin de lui faire part de ses intentions.

Chacun-e comprend bien, en l'espèce, que pour ses proches, sa famille et ses ami-e-s, pour toutes celles et ceux qui guident la justice, la bataille ne cessera qu'avec sa libération.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

